



date des effets du divorce et ses conséquences sur la pension ali

Par **babou556vitry**, le **01/10/2009** à **12:08**

Bonjour ma question est double:
séparation le 9/12/2006

ONC le 14/06/ 2007 avec fixation d'une pension alimentaire réévaluation au 1er janvier
jugement définitif le 24 /06/2009 stipulant une date des effets du divorce au 9/12/2006

qu'elles sont les conséquences de cette date du 9/12/2006 sur la pension alimentaire? puis je
demander son versement à compter de cette date là? dois je contacter les services fiscaux
pour refaire les déclarations de revenus 2006 et 2007??

les pensions versées ont été régulièrement réévaluées au 1er janvier 2008 et au 1er janvier
2009. Monsieur se base sur le jugement du juin 2009 pour ne verser que la pension de base
effaçant ainsi les 2 réévaluations intervenues entre temps??? est-il dans son droit?

vous remerciant par avance

très cordialement
Karine METIVIER

Par **001**, le **01/10/2009** à **19:46**

Bonjour,
la date des effets du divorce vise la liquidation de la communauté.
votre partage des biens date des lors du 9 12 2006. tout ce que vous avez financé depuis
vous appartient personnellement
la pension alimentaire reste due depuis l'onc. a verifier si le jugement de divorce prévoit autre
chose pour la réindexation. il est possible que vous repartiez de la pension de base

Par **babou556vitry**, le **02/10/2009** à **09:16**

merci pour ces précisions
bien cordialement